

REGLEMENT DE CONSULTATION

VENTE DE DEUX LOCAUX

1 Av Maurice Hauriou et 10, bis rue de la Garonnette à
TOULOUSE (31000)

TOULOUSE METROPOLE HABITAT

Identification des biens

TOULOUSE METROPOLE HABITAT, 7 rue de Sébastopol 31000 Toulouse, organise un appel à candidatures en vue de la vente de deux locaux, situés dans la résidence PORT GARAUD.

L'immeuble est situé à Toulouse, 1, 3 et 3bis, avenue Maurice Hauriou, et 2, 4, 6, 8, 10 et 10bis, avenue de la Garonnette, figurant au cadastre :

Préfixe	Section	N°	Lieudit	Surface
817	AB	162	1 AV MAURICE HAURIOU	00 ha 10 a 26 ca
817	AB	163	AV MAURICE HAURIOU	00 ha 00 a 07 ca
817	AB	164	AV MAURICE HAURIOU	00 ha 07 a 44 ca
817	AB	165	AV MAURICE HAURIOU	00 ha 00 a 23 ca

Total surface : 00 ha 18 a 00 ca

BIENS MIS EN VENTE

Lot numéro deux cent dix-huit (218) –

Un local à aménager à usage commercial ou à usage de bureaux professionnels, sociaux ou commerciaux ou de locaux d'activités, situé au rez-de-chaussée du bâtiment 3, avec vitrines en façade sur l'avenue Maurice Hauriou et sur l'avenue de la Garonnette, à l'angle de ces deux voies, accessible directement depuis ces deux voies, sans communication avec le reste de l'immeuble, et portant la mention « commerce 1 » sur le plan du rez-de-chaussée du bâtiment ci-annexé ;

Et les cent quinze *neuf mille neuf cent quatre-vingt-trois centièmes* (115 / 9 983èmes) des parties communes de l'immeuble.

Lot numéro huit cent trente et un (831) –

Un local actuellement à usage de garage pour voitures automobiles, pouvant être aménagé à usage commercial ou à usage de bureaux professionnels, sociaux ou commerciaux ou de locaux d'activités, situé au rez-de-chaussée du bâtiment 9, accessible directement sur le côté du bâtiment, depuis l'avenue de la Garonnette, communiquant avec le hall d'entrée du bâtiment, et portant la mention « garage » sur le plan du rez-de-chaussée du bâtiment ci-annexé ;

Et les cinquante et un *neuf mille neuf cent quatre-vingt-trois centièmes* (51 / 9 983èmes) des parties communes de l'immeuble.

LA PUBLICITE

La publicité a été assurée par un ou plusieurs des moyens suivants :

- Site internet de Toulouse Métropole Habitat
- Les sites internet Le Bon Coin et/ou Se Loger
- Parution dans un journal d'annonces
- Panneaux « A Vendre » en vitrine.
- Réseau social

CHOIX DES OFFRES

L'attribution se fera en fonction du montant du prix proposé et des conditions suspensives.

En cas de prix identique, le candidat sera choisi en fonction des caractéristiques de la condition suspensive et de la nature du projet ; précision étant ici faite que seule la condition relative à l'obtention d'un financement bancaire sera acceptée.

TMH se réserve la possibilité de donner la préférence à un projet porté par une collectivité locale, départementale, régionale ou de l'Etat.

Précision faite que dans tous les cas, Toulouse Métropole Habitat ne vendra pas à un prix proposé en dessous du prix plancher.

Le candidat retenu fera son affaire personnelle des vices apparents et des vices cachés sans recours à l'encontre de TOULOUSE METROPOLE HABITAT. Il devra en outre déclarer s'être parfaitement informé sur le bien vendu pour l'avoir visité et s'être fait conseiller par ses propres équipes et conseils.

➤ Calendrier Général prévisionnel de l'Opération de Cession (date ou période au plus tard)

Le 30/04/2025	Ouverture de la Consultation
Le 16/06/2025 à 17H (date impérative) CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI	Date limite de réception par le Cédant des Offres fermées des candidats avec les mentions « Vente des Lots 218-831-PORT GARAUD- TOULOUSE METROPOLE HABITAT ». Ne pas ouvrir
A partir du 18/06/2025	Ouverture des plis
Dans un délai de 1 mois	Activation du droit de préférence du locataire en place
Dans un délai de 1 mois après la réponse du locataire	Réponses aux candidatures
Dans un délai de 1 mois	Réponses aux candidatures
Sous un délai de 1 mois à compter de la notification faite au candidat choisi	Signature de la promesse de vente notariée avec les éventuelles conditions suspensives
Sous un délai de 1 mois après la signature de la promesse de vente	Dépôt de la demande de prêt
Au plus tard dans un délai de 3 mois à compter de la signature de la promesse de vente	Signature de l'acte de vente

Dans le cas où la signature de la promesse de vente ne serait pas régularisée dans les délais indiqués TOULOUSE METROPOLE HABITAT se réserve le droit de ne pas donner suite à l'offre retenue sans indemnité de part ni d'autre.

➤ **Consultation des documents**

Ces documents peuvent être téléchargés sur le site internet :

➤ <https://bit.ly/3Yjuq4n>

➤ **Pendant la période de l'appel à candidature**

Mme Céline CLODI se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et la visite du local.

Ces visites seront assurées en fonction de ses disponibilités et de son planning ainsi que de celles des locataires en place.

Vous pouvez la joindre par mail : ***c.clodi@tm-habitat.fr*** ou par téléphone au **06 37 25 06 62**

➤ **Réponse à la Consultation**

Le candidat devra répondre par écrit en français.
Le prix proposé par le candidat est un prix en Euros.

➤ **Modalités de réponse :**

La proposition, devra :

- Etre transmise sous pli cacheté dans une enveloppe portant mention :

Etude d'Huissiers LOPEZ-MALAVIALLE
« Vente des Lots 218-831 – PORT GARAUD
TOULOUSE METROPOLE HABITAT »
Ne pas ouvrir
21 rue du Rempart St Etienne
31000 TOULOUSE

- Comprendre l'offre ferme signée par le candidat comportant notamment les éléments suivants, sans que ces critères ne présentent une quelconque valeur hiérarchique :
 - o La lettre de candidature,
 - o La simulation bancaire reprenant le montant, le taux et la durée indiqués dans la lettre de candidature datant de moins d'un mois à la date du dépôt de l'offre ou déclaration de financement sans crédit.

Deux modes de réponse :

- Remise en main propre des plis **entre le 30/04/2025 et le 16/06/2025 à 17h** à l'adresse ci-dessous :

Etude d'Huissiers LOPEZ-MALAVIALLE
21 rue du Rempart St Etienne
31000 TOULOUSE
Du lundi au jeudi de 9h-12h/14h-17h et le vendredi de 9h-12 h/de 14h-16h

Il sera remis au candidat un récépissé de remise de son pli.

- Envoi par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception **reçue au plus tard le 16/06/2025** à l'adresse ci-dessous :

Etude d'Huissiers LOPEZ MALAVIALLE
21 rue du Rempart St Etienne
31000 TOULOUSE

Attention une enveloppe cachetée contenant la proposition devra être mise dans une deuxième enveloppe pour l'envoi à étude d'Huissiers par LRAR.

Toute offre reçue après la date butoir sera considérée comme irrecevable et ne sera pas étudiée par TOULOUSE METROPOLE HABITAT, la date de l'accusé de réception fera foi.

➤ **Ouverture des plis contenant les offres, classement des candidats :**

Les plis seront conservés par l'Huissier jusqu'à l'ouverture des offres. **Rappel**, Les offres seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros.

L'ouverture des enveloppes contenant les offres aura lieu au siège de TOULOUSE METROPOLE HABITAT.

CONDITIONS PARTICULIERES

Les documents fournis restent la propriété de TOULOUSE METROPOLE HABITAT. Les données contenues dans ces supports et documents sont strictement couvertes par le secret professionnel (article 226-13 du code pénal), il en va de même pour toutes les données informations de quelques natures qu'elles soient, communiquées oralement ou à l'occasion de discussions, de négociations dont le candidat prend connaissance à l'occasion de sa candidature.

Conformément à l'article 34 de la loi « Informatique et Libertés » modifiée, le CANDIDAT s'engage à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées. Le CANDIDAT s'engage donc à respecter les obligations suivantes et à les faire respecter par son personnel et ses partenaires :

– ne diffuser aucune copie des documents et supports d'informations qui lui sont confiés, à l'exception des copies strictement nécessaires à l'exécution de l'étude de son offre. L'accord préalable de TOULOUSE METROPOLE HABITAT étant nécessaire ;

- ne pas utiliser les documents et informations traités à des fins autres que celles du présent appel d'offre

En cas de non-respect des dispositions précitées, la responsabilité du titulaire peut également être engagée sur la base des dispositions de l'article 226-17 du code pénal.

➤ Condition de la vente

TOULOUSE METROPOLE HABITAT se réserve le droit :

- De ne pas donner suite à la présente consultation et de mettre fin à tout moment (précédant la formalisation d'un accord) au processus de consultation sans avoir à en justifier ni devoir d'indemnité
- De sélectionner un seul et unique candidat
- De ne sélectionner qu'une partie seulement des offres
- En cas de non-respect de la procédure, du projet de promesse ou encore des conditions fixées à l'offre émise par le lauréat, Toulouse Métropole Habitat se réserve le droit de proposer alors le lot au deuxième candidat voir au troisième.

La présente consultation est régie par le droit français. En cas de difficultés, tout litige sera porté devant le Tribunal compétent situé dans le ressort du Tribunal Judiciaire de Toulouse.